

L'ALENA et l'ALE

Dès le départ, le Canada a insisté pour que l'ALENA améliore l'ALE et qu'il ne réduise en rien les avantages qu'a déjà obtenus le Canada soit en vertu du GATT, soit en vertu de l'ALE. En fin de compte, tous les avantages que nous avons obtenus dans l'ALE ont été protégés ou améliorés pendant la négociation de l'ALENA.

Le pouvoir qu'ont les trois gouvernements de transformer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en *un accord commercial trilatéral plus complet*, que pourront signer d'autres pays, a évidemment des répercussions sur le maintien de l'application de l'ALE. Dans le cadre des négociations de l'ALE en 1987, le Canada et les États-Unis ont décidé que le problème du chevauchement et de la répétition des droits et des obligations dans l'ALE et dans le GATT pourrait être le mieux réglé par une clause de préséance. Cette clause prévoyait qu'en cas de conflit entre l'ALE et le GATT, l'ALE aurait préséance sauf indication contraire.

L'ampleur du chevauchement entre l'ALE et l'ALENA est plus importante et plus compliquée parce qu'une bonne partie du texte a été adaptée pour qu'il soit plus facile à d'autres parties d'y adhérer. Le Canada et les États-Unis ont convenu de régler ce problème de chevauchement en utilisant la même méthode qu'en 1947, lorsque le GATT multilatéral a remplacé l'Accord commercial conclu en 1938 entre le Canada et les États-Unis.

Le Canada et les États-Unis ont convenu que l'ALENA, compte tenu de toutes ses améliorations, aura préséance sur l'ALE. L'ALENA inclut par renvois, remplace par des améliorations convenues trilatéralement ou rend génériques toutes les obligations de l'ALE entre le Canada et les États-Unis. Le Canada et les États-Unis ont convenu de suspendre l'ALE tant qu'ils seront tous les deux parties à l'ALENA. Essentiellement, les droits et les obligations de l'ALE demeurent en vigueur, mais dans le cadre d'un accord mis à jour et amélioré.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) et produit national brut (PNB) : Le PIB mesure les échanges de produits et de services sur une période donnée, normalement une année ou un trimestre. Lorsque le revenu de placements et de possessions à l'étranger diminué du revenu gagné sur le marché national par des étrangers sont inclus, on parle du PNB.

Tarif de préférence général (TPG) ou, comme on l'appelle aux États-Unis, Système généralisé de préférences (SGP) : Un système de préférences tarifaires non réciproques au profit des pays en développement. Ce système prévoit l'accès préférentiel, ou en franchise de droits, des importations des pays en développement admissibles jusqu'à concurrence d'un certain montant ou d'un pourcentage des importations. Il a pour but d'encourager la diversification de la production et des exportations des pays en développement.

Traitement de la nation la plus favorisée (NPF) : L'engagement d'un pays à accorder à un autre pays les taux tarifaires les plus bas qu'il applique à tout pays tiers. Ce principe fondamental de traitement non discriminatoire des importations a été inclus dans l'article 1 du GATT et il constitue l'une des pierres d'assise du système commercial international.